



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## emplois jeunes

Question écrite n° 75864

### Texte de la question

M. Albert Facon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des aides-éducateurs embauchés dans le cadre du dispositif emploi jeune. Tous les acteurs du système éducatif s'accordent à reconnaître les bienfaits de cette nouvelle fonction et le réel besoin qu'elle vient combler. Ainsi, les chefs d'établissements, les enseignants, comme les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes soutiennent-ils les revendications de ces emplois jeunes. En effet, ceux-ci s'inquiètent de l'évolution de leur situation professionnelle à l'échéance de leur contrat de cinq ans, notamment en raison de leur faible possibilité de formation et de leur statut de droit privé qui leur interdit l'accès aux concours internes de l'éducation nationale. C'est pourquoi, il souhaiterait savoir si des mesures sont envisagées pour pérenniser ces emplois et faciliter une réelle insertion professionnelle de ces personnes qui ont fait la preuve de leur nécessité durant cinq ans.

### Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75864

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mai 2002, page 2272